

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 10/2016

Séance du 28 mai 2016



**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE NON BÂTIE CADASTREE D 24 – LIEU-DIT PIANELLO.**

Nombre de membres : 9  
Afférents au conseil : 9  
En exercice : 9

Date de la convocation : 20/05/2016  
Date d'affichage : 20/05/2016  
Ayant délibéré : 7  
Votés Contre : 0  
Votés Pour : 7  
Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le deux avril à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	<b>Etaient absents</b>
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
	M. POLI Pierre-Antoine

- **Considérant** la volonté d'aménagement et de développement de la Commune.
- **Vu** le courrier de la SAFER en date du 13 mai 2016.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et le développement de la Commune, il serait opportun d'acquérir le bien actuellement mis en appel à candidatures par la SAFER CORSE consistant en :

- Parcelle cadastrée section D n° 24 lieu-dit Pianello.
- Superficie : 64 a 33 ca.
- Prix de rétrocession : 20 037 euros H.T, 21 044,40 euros T.T.C.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition pourrait permettre l'implantation d'un garage municipal et d'un atelier. Le montant de cette opération s'élève à 20 037 euros H.T (cf courrier de la SAFER en date du 13 mai 2016).

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud et la Collectivité Territoriale de Corse.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	55 %	11 020,35 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE (Dotation quinquennale)	25 %	5 009,25 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	5 014,80€
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>21 044,40 €</b>

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section D 24 sise lieu-dit Pianello, cette parcelle d'une contenance de 64 a 33 ca pouvant permettre l'implantation d'une future infrastructure, au prix de 20 037 euros H.T (hors frais de notaire), soit 21 044, 40 euros T.T.C.
- **Approuve** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération et notamment l'établissement et la signature au nom de la Commune des documents et actes nécessaires à l'acquisition du bien auprès d'un notaire.
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.
- 

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 01 juin 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

